



FILIERE INFIRMIER.E

PRESENTATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT 3,3 S5

Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité

Formatrice référente de l'UE: Mme S, PARIS

Année scolaire : 2025-2026 PROMOTION IDE PAULE BOURRET

Dates : 01/09/2024



Objectifs de l'UE 3,3

OBJECTIFS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

Les objectifs de l'UE sont :

- Identifier les différents modes d'exercice du métier infirmier,
- Décrire l'activité et les modalités d'organisation de l'infirmier en fonction des modes d'exercice les plus fréquents
- Repérer les différents contextes et modes de collaboration interprofessionnels afin d'assurer la continuité des soins,
- Décrire les conditions de collaboration et de coopération avec les différents acteurs de la santé dans les champs du sanitaire et du social.
- Développer la pratique réflexive de l'étudiant sur son parcours,
Participer au développement de sa posture professionnelle.



Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité



Cette unité d'enseignement se déroule **sur 2 semestres**.

- ***Au semestre 3***, l'apprentissage est centré sur les **interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soins**, en tenant compte des champs d'intervention de chaque acteur du projet.
- ***Au semestre 5***, l'étudiant (e) doit avoir la capacité de **s'intéresser et d'identifier les différents modes d'exercices infirmiers**, d'en repérer leurs activités, leurs modalités d'organisation et leurs conditions de collaboration et coopération avec les différents partenaires de soin en intra et en extrahospitalier.

Cette UE vise à accompagner l'étudiant dans la découverte et la réflexion d'un type d'exercice en lien avec son projet professionnel.

Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité

- ***Au semestre 5***, l'étudiant (e) doit avoir la capacité de **s'intéresser et d'identifier les différents modes d'exercices infirmiers, d'en repérer leurs activités, leurs modalités d'organisation et leurs conditions de collaboration et coopération avec les différents partenaires de soin** en intra et en extrahospitalier.

Cette UE vise à accompagner l'étudiant dans la découverte et la réflexion d'un type d'exercice en lien avec son projet professionnel.

Evaluation : Des groupes d'étudiants(es) se cooptent par attrait pour la découverte d'un exercice de la profession.

Les groupes seront de 4-5 étudiants(es) maximum.

La demande formulée est de rester sur **des fonctions centrées sur l'exercice IDE**



Le mode d'exercice de l'infirmier est salarié ou libéral

L'infirmier peut exercer dans différents secteurs d'activités :

- Dans un établissement de santé public ou privé (service de médecine, chirurgie, urgences, réanimation, bloc opératoire....)
- Dans un établissement de santé spécialisé en santé mentale et psychiatrie
- Dans le secteur médico-social : personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap
- Dans le milieu du travail, dans l'éducation nationale, en milieu pénitentiaire, chez les pompiers, dans le secteur humanitaire, réserve sanitaire...
- Au domicile des personnes...



Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité

L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte :

L'analyse,

L'organisation,

La réalisation de soins **infirmiers**

L'évaluation,

La contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques

La participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

FICHE MÉTIER IDE



Décret du 23 juillet 2021 introduit la notion de soins courants de la vie quotidienne dans la **collaboration** entre les infirmiers et les aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

Il modifie également **les conditions de réalisation de certains actes** relevant du rôle propre infirmier.



Le champ de compétence des infirmiers a été profondément remanié par la loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier.



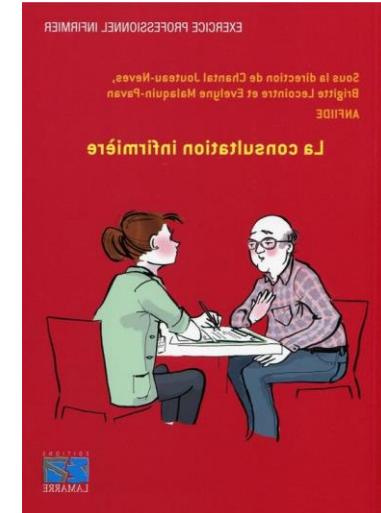
La collaboration avec les aides-soignants et auxiliaires de puériculture se trouve clarifiée.

Il est notamment précisé que les actes confiés au titre des soins courants peuvent être **réalisés hors la présence de l'infirmier**, ce qui n'était pas clairement indiqué dans la version précédente du texte.

Pour le reste, **la responsabilité reste inchangée** : celle de l'infirmier pourra être retenue s'il s'avère qu'il a confié à un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture :

Cours magistraux – TD - TPG

NOM	QUALIFICATION
Mme RUMEAU	La mesure de la charge en soins
Mr NDIAYE	Sociologie du travail et de la santé
TABLE RONDE – 16 JANVIER 2026	



TD

- 7 JANVIER 2026 - 3h00 – préparation de d'enquête
- 15 JANVIER – 2H00

ENQUÊTE



Evaluation UE 3,3 S3



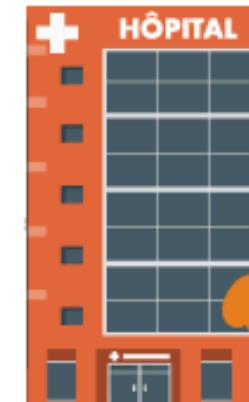
➤ Modalité d'évaluation:

Evaluation ORALE DE GROUPE

Le 23 janvier de 08h30-12h30 – 13h30 16h30

ECTS : **2 CREDITS**

**SALARIÉ.E.S
HOSPITALIERS**



64%

**LIBÉRAUX
OU MIXTES**



19%

**AUTRES
SALARIÉ.E.S**



17%

Chiffres au 1er janvier 2022

➤ Critères d'évaluation:

Exactitude des connaissances Identifier les différents modes d'exercice IDE

MERCI

<https://youtu.be/jZL435q397E>

